



71 avenue Edouard Bourlaux
CS 20032
33882 VILLENAVE D'ORNON Cedex

REGLEMENT DE CONSULTATION

Objet du marché : **Fourniture d'aliments pour palmipèdes pour l'unité expérimentale AVIPOLE du Centre INRAE Nouvelle Aquitaine Bordeaux**

Date et heure limites de réception des plis :

Lundi 15 Septembre 2025 à 11H00

SOMMAIRE

1.	PRÉAMBULE.....	3
2.	OBJET DE LA PROCEDURE.....	3
3.	TYPE DE CONSULTATION	3
4.	DÉCOMPOSITION EN LOTS.....	3
5.	VARIANTES	4
6.	DURÉE DU MARCHÉ.....	4
7.	DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	4
8.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	4
8.1.	Modalités de présentation des candidatures et des offres.....	4
8.1.1.	<i>Pour la partie « candidature »</i>	4
8.1.2.	<i>Pour la partie « offre »</i>	6
8.2.	Transmission et réception des offres.....	6
8.2.1.	<i>Transmission électronique dématérialisée obligatoire</i>	6
8.2.2.	<i>Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée</i>	7
9.	APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES	8
9.1.	Appréciation des capacités.....	8
9.2.	Critères d'attribution.....	8
10.	NÉGOCIATION	9
11.	MODE DE REGLEMENT	9
12.	MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :	9
13.	MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	10
14.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	10
15.	LITIGES	10

Administration contractante :

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT (INRAE)
INRAE Unité 0089 AVIPOLE
1076 route de Haut-Mauco
40280 BENQUET – France

1. PRÉAMBULE

Le présent marché est conclu au terme d'une procédure adaptée (MAPA). Le marché ne fera l'objet d'une signature par le candidat ainsi que par INRAE qu'à l'étape de son attribution.

2. OBJET DE LA PROCEDURE

La présente consultation a pour objet de mettre en place un marché pour la fourniture d'aliments pour palmipèdes en vrac ou en sac pour l'Unité Expérimentale de l'Unité AVIPOLE du Centre INRAE Nouvelle Aquitaine-Bordeaux.

L'unité expérimental AVIPOLE situé sur le site d'Artiguères à BENQUET dans les Landes, permet la réalisation de projet expérimentaux sur différentes espèces Palmipèdes (Canards, Oies).

Les thématiques étudiées sont variées, allant de la génétique à la gestion du système d'élevage en passant par le comportement et le bien-être.

Les installations nous permettent d'étudier l'ensemble des maillons de la filière palmipède, allant de l'incubation des œufs à l'abattage des animaux.

Lieu de Livraison :

INRAE Unité 0089 AVIPOLE
1076 route de Haut-Mauco
40280 BENQUET – France

En cas de livraison sur un autre site, l'adresse sera indiquée sur le bon de commande.

3. TYPE DE CONSULTATION

La présente consultation est passée sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 du code de la commande publique et R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande publique.

Le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant à bons de commande selon les articles R2162-2, du Code de la Commande Publique.

Le présent marché est un marché à prix unitaire.

Le marché ne fera l'objet d'une signature par le candidat ainsi que par INRAE qu'à l'étape de son attribution.

4. DÉCOMPOSITION EN LOTS

La présente consultation n'est pas décomposée en lots au sens de l'article L. 2113-1 du code de la commande publique. La dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

5. VARIANTES

Les variantes ne sont pas admises.

6. DURÉE DU MARCHÉ

Le présent marché prend effet à compter 1er Octobre 2025, sauf ordre de service contraire, pour une durée d'un (1) an. Il peut être reconduit de manière tacite deux (2) fois par période successive d'un (1) an sans que sa durée totale n'excède trois (3) ans. Le titulaire ne peut refuser cette reconduction tacite.

Avant chaque date anniversaire du marché, INRAE se réserve le droit de reconduire ou non le marché sous préavis de trois (3) mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

7. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des plis en page de garde du présent règlement.

8. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

8.1. Modalités de présentation des candidatures et des offres

L'offre de chaque soumissionnaire sera entièrement rédigée en langue française.

Les offres seront exprimées en EURO.

8.1.1. Pour la partie « candidature »

Le dossier est à télécharger sur la PLACE (DCE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Conditions de participation :

L'acheteur n'impose pas aux candidats de niveaux minimums de capacité.

Les candidats ont le choix de présenter leur candidature :

- Sous forme de candidature standard en utilisant les formulaires DC1 et DC2 (joints au présent DCE)

ou

- Sous forme de document unique de marché européen électronique (DUME) en utilisant le service DUME ou le service exposé de PLACE Des renseignements complémentaires au sujet du DUME électronique sont disponibles à l'adresse URL suivante : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/pour-les-entreprises/>

Pièces à produire pour la candidature

- La lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (formulaire DC1-joint au DCE) (Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019),
- La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire DC2-joint au DCE) (Date de la dernière mise à jour : 21/11/2023)
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2)

- Une liste des références concernant des prestations similaires fournies au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Pièces à produire pour l'attribution

Le marché ne peut être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve qu'il produise, dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la demande d'INRAE, les pièces suivantes :

- Attestation de régularité sociale émise par l'URSSAF, **datant de moins de 6 mois**;
- Attestation de régularité fiscale **datant de moins de 6 mois**.
<https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/questions/comment-obtenir-une-attestation-de-regularite-fiscale>
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité ;
- En cas de redressement judiciaire copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois, **(ou** une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM (Registre des Métiers), **ou à défaut** un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente, **ou** un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription).
- Tout document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (Joindre en annexe du DC2 un justificatif prouvant l'habilitation à engager le candidat de la ou des Personne(s) physique(s), extrait Kbis ou pièce justificative équivalente comme par exemple pouvoir, délégation de signature etc.),
- RIB ;
- La liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail au sens de l'article D. 8254-2 du code du travail.

NOTA : Les soumissionnaires peuvent fournir ces pièces complémentaires dès le départ avec l'ensemble des autres pièces administratives demandées dans leur pli. Dans ce cas, ils n'auront pas à remettre ces documents au moment de l'attribution du marché.

Compte tenu du bref délai accordé par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces pièces, **il est conseillé aux candidats :**

- qui ne disposeraient pas déjà de ces pièces, de se rapprocher des administrations et autorités compétentes pour les délivrer pour les avoir dans les délais dans l'hypothèse où ils seraient désignés "attributaire du marché",
- qui disposeraient déjà de ces pièces, de les produire avec ceux de la candidature et de l'offre. Toutefois, il ne s'agit pas d'une obligation.

Important :

Ces pièces sont également à fournir pour :

- **chaque cotraitant membre du groupement (à l'exception du DC1 à communiquer uniquement par le mandataire du groupement) ;**

- *chaque sous-traitant. Ce dernier devra produire en appui du formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance), le DC2 avec son annexe, ainsi que, s'ils ne sont pas disponibles sur PLACE, les certificats fiscaux et sociaux attestant du paiement de leurs cotisations.*

De même, pour justifier de leurs capacités, les soumissionnaires peuvent faire appel aux capacités d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature du lien juridique les associant.

Pour le cas où la nature du lien juridique les associant ne relève ni de la cotraitance ni de la sous-traitance, et en application de l'article R. 2143-12 du décret 2018-1075, les soumissionnaires doivent apporter, outre l'ensemble des pièces obligatoires de candidature énumérées dans le présent article, une preuve par tout moyen approprié, justifiant qu'ils disposeront effectivement des capacités présentées à l'appui de leur candidature pour la réalisation du marché.

8.1.2. Pour la partie « offre »

Le dossier à remettre par chaque soumissionnaire doit comporter :

- L'acte d'engagement (AE) à compléter, dater par les représentants qualifiés et habilités à signer des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché ;
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Un mémoire technique conforme au CCP
- L'annexe 1 à l'acte d'engagement « Bordereau de prix unitaires (BPU) », à compléter, daté et signé par les représentants qualifiés et habilités à signer des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché.

Le mémoire technique devra répondre aux spécifications décrites dans le CCP et inclure les éléments suivants :

- Délais de livraisons ;
- Les détails et la composition des aliments fournis ; fiches techniques ;
- Détails concernant la mise en place et déroulement de la prestation ;
- Les éléments concernant l'engagement le développement durable.

8.2. Transmission et réception des offres

En application des articles R. 2132-7 et R. 2132-13 du Code de la Commande Publique, la transmission des candidatures et des offres **se fera obligatoirement par voie électronique** sur le profil d'acheteur d'INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans les conditions exposées ci-dessous. Les soumissionnaires ont toutefois la possibilité d'y ajouter une copie de sauvegarde par voie traditionnelle.

8.2.1. Transmission électronique dématérialisée obligatoire

Les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse URL de la plateforme (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

En cas de difficultés techniques rencontrées lors du dépôt d'un pli, INRAE recommande l'ouverture d'un ticket au support de la plateforme attestant des problèmes techniques rencontrés. Seule cette démarche permet d'attester d'un dysfonctionnement rencontré par le candidat.

Horodatage :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. La date et l'heure pris en compte pour la remise des candidatures et des offres sont celles données sur la plate-forme pour INRAE à réception des documents envoyés par les soumissionnaires.

Cette heure est consultable à l'adresse URL évoquée ci-dessus: (heure de Paris).

Les soumissionnaires devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ci-après précisés, sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre :

Format des fichiers : XLS(x), DOC(x), RTF, PPT(x), PDF, ou équivalents

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser d'extension .exe ou similaire ;
- ne pas envoyer de fichier contenant des macros ;
- vérifier que le pli comprend bien les documents demandés au format évoqué plus haut.

Signature électronique : La signature électronique n'est pas requise.

8.2.2. Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée

Les soumissionnaires peuvent transmettre à titre de copie de sauvegarde une réponse sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB, etc.), dans le même délai que le pli électronique dématérialisé (spécifié en page de garde du présent document).

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures et / ou les offres transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur ;
- lorsqu'une candidature ou une offre dématérialisée est parvenue par voie électronique sur le profil d'acheteur de façon incomplète, hors délai ou sans pouvoir être ouverte, sous réserve que la transmission ait commencé avant l'heure limite de remise des plis figurant en page de garde ;

La copie de sauvegarde comporte toutes les pièces de la candidature et de l'offre. Elle est placée sous enveloppe cachetée (ou tout autre emballage adapté et scellé).

En cas de copie de sauvegarde électronique elle-même vérolée, celle-ci sera écartée par l'acheteur.

Cette copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'enveloppe cachetée contiendra tous les documents énoncés aux articles 8.1.1 et 8.1.2 du présent règlement et portera les mentions suivantes :

**Fourniture d'aliments pour palmipèdes pour l'unité expérimentale AVIPOLE du Centre INRAE
Nouvelle Aquitaine Bordeaux
COPIE DE SAUVEGARDE
« NE PAS OUVRIR »
(NOM DE L'ENTREPRISE)**

Elle sera adressée par lettre recommandée avec avis de réception postale à :

**INRAE
Service des Marchés Publics
71 avenue Edouard Bourlaux
CS20032
33882 VILLENAVE D'ORNON Cedex**

ou remise à l'adresse indiquée ci-dessus contre récépissé avant la date limite fixée en page de garde du présent document.

La réception des copies de sauvegarde est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure fixées en page de garde du présent document ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront retournés à leurs expéditeurs.

9. APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement donnera lieu à un classement des offres.

9.1. Appréciation des capacités

Les critères intervenants pour l'appréciation des capacités sont les garanties et capacités techniques et financières ainsi que la capacité professionnelle.

Suite à cette analyse, sont éliminés,

- les candidatures qui ne sont pas recevables ;
- les soumissionnaires dont les capacités techniques, financières et professionnelles pour la réalisation des prestations du ou des marchés seront jugées insuffisantes, après analyse des éléments fournis dans la partie candidature du pli (cf. article 8).

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'acheteur constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai identique pour tous. Ce délai est précisé avec la demande de complément.

Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande de compléments sont éliminées.

9.2. Critères d'attribution

La proposition technique doit répondre aux exigences, contraintes et prescriptions du Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Les offres des soumissionnaires seront jugées et classées en fonction des critères pondérés suivants :

Critère	Pondération	Sous-critère	Pondération
Critère 1 : Prix	40%	Analysé sur le BPU	40%
Critère 2 : Valeur technique	50%	Sous-critère 1 : Composition des aliments	30%
		Sous-critère 2 : Délais de livraison	20%
Critère 3 : Critère de performance développement durable	10%	Sous-critère 1 Quelles mesures mettez-vous en œuvre pour limiter les emballages et réduire les déchets ?	5%
		Sous-critère 2 : Quels sont vos principaux fournisseurs ? Préciser votre périmètre d'approvisionnement moyen dans le cadre du marché	5%

L'administration pourra demander aux soumissionnaires de préciser le contenu de leur proposition.

La note attribuée sur le critère du prix sera fondée par application du Bordereau de Prix Unitaires (BPU) à partir d'un détail quantitatif estimatif (DQE).

10. NÉGOCIATION

INRAE se réserve la possibilité de négocier le marché.

Pour le cas où INRAE décide de négocier, la négociation sera engagée avec les 3 meilleurs soumissionnaires sélectionnés sur la base des critères spécifiés à l'article 9.2. De même le choix final du Titulaire du marché se fera sur la base de ces critères en fonction des éléments obtenus ou non lors de la négociation.

La négociation prendra la forme d'un jeu de questions/réponses adressé par courriel à chacun des trois soumissionnaires sélectionnés.

11. MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement administratif. Le paiement interviendra sous un délai de 30 Jours maximum au compte indiqué par le soumissionnaire dans l'Acte d'Engagement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Une indemnité forfaitaire de 40 € correspondant aux frais de recouvrement sera versée.

12. MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :

Pour le cas où la procédure comprend un Acte d'Engagement, ce dernier sera rematérialisé et signé physiquement par l'attributaire du marché puis adressé à INRAE. INRAE le signera, puis notifiera le marché au titulaire. La notification consiste en la réception par la titulaire d'une copie du marché signé des deux parties. La notification pourra être électronique.

13. MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications au dossier de consultation.

14. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation de leur offre, les soumissionnaires doivent s'adresser en temps utile à INRAE et de telle sorte que l'Institut puisse répondre, au plus tard, 6 jours avant la date limite de remise des offres, sur le profil acheteur INRAE (PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics-gouv.fr>

15. LITIGES

En cas de différend né à l'occasion de l'exécution du présent marché, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable à leur litige.

A défaut d'accord, le tribunal administratif de Bordeaux est seul compétent.

Tribunal administratif de Bordeaux

9 Rue Tastet CS 21490

33063 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

URL : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr/>

Établi à Villenave d'Ornon, le 26 Juin 2025